

Formation professionnelle : Installation du nouveau Comité de coordination régional de l'emploi et de la formation professionnelle

René Souchon, Président du Conseil régional d'Auvergne a présenté ce jour le nouveau Comité de coordination régional de l'emploi et de la formation professionnelle.

A cette occasion, il a rappelé les grandes orientations de ce Comité et son importance pour l'emploi en Auvergne.

Construire l'emploi d'aujourd'hui et de demain

Coprésidé par le Préfet de région et le Président du Conseil régional d'Auvergne, le Comité de coordination régional de l'emploi et de la formation professionnelle a pour mission de favoriser la concertation entre les divers acteurs afin d'assurer une meilleure coordination des politiques de formation professionnelle et d'emploi.

Compétente en matière de formation professionnelle, la Région élabore en partenariat avec le Rectorat et la Préfecture de la région Auvergne, le Contrat de plan régional de développement des formations professionnelles (CPRDF), au sein de ce Comité qui en assure le suivi et l'évaluation.

Son objet est :

- la programmation des actions de formation à destination des jeunes et adultes visant à favoriser l'accès, le maintien ou le retour à l'emploi ;
- le développement cohérent de l'ensemble des filières de formation professionnelle ;
- la définition des priorités relatives à l'information, l'orientation et la validation des acquis et de l'expérience.

Ce Contrat n'est plus un simple document d'orientation, mais un véritable contrat qui définit les objectifs communs des différents acteurs régionaux. Son champ d'action est étendu aux actions favorisant l'insertion sociale.

La Région qui s'engage au quotidien pour faire de la formation un « levier de développement, un facteur d'émancipation et d'ascension sociale » a défini, avec la Préfecture, 5 thématiques prioritaires pour son CPRDF :

➤ L'accueil, l'information, l'orientation, l'accompagnement

Il s'agit d'aider au mieux les personnes désireuses de se former et leur offrir la meilleure orientation possible, afin qu'elles puissent à la fois trouver un emploi et s'épanouir professionnellement.

➤ La cohérence de l'offre entre les dispositifs (scolaire, apprentissage, contrat de professionnalisation, formation continue).

➤ **L'évolution des métiers**

L'anticipation des métiers d'avenir en Auvergne est une des priorités. Il s'agit d'adapter au mieux l'appareil de formation en fonction des perspectives identifiées. Un forum nouveaux emplois / nouveaux services sera d'ailleurs organisé par la Région afin de préparer l'avenir en identifiant les activités économiques les plus porteuses d'emplois.

➤ **Le territoire et la mobilité**

Il s'agit ici, en lien avec la politique régionale qui vise à recentrer les dispositifs sur une approche plus individuelle et qualitative, de **favoriser l'égalité des chances entre les individus et les territoires** et de veiller à la meilleure adéquation entre la formation et les besoins réels de l'économie pour coller au mieux aux réalités locales.

➤ **L'évaluation des dispositifs**

Contacts presse

Préfecture :

Danielle Chapuis : 04 73 98 63 14
danielle.chapuis@puy-de-dome.pref.gouv.fr

Conseil régional d'Auvergne :

Emilie Peyronnet : 04 73 31 85 58 / 06 81 87 31 33
e.peyronnet@cr-auvergne.fr